



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

infos-Tri

n°16

Lettre d'information du Syndicat TRI-OR OCTOBRE 2006

édito



Vous avez reçu ou allez recevoir votre avis d'imposition de la taxe foncière sur laquelle figure une colonne concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Vous constaterez que cette taxe a augmenté en moyenne de 3 % en 2006, comparée à 2005. Cette augmentation comprend deux parties :

- l'une sur la partie appelée base d'imposition, fixée par le Ministère des Finances et qui correspond à peu de chose près à l'inflation soit + 1,8 %,
- l'autre appelée taux d'imposition voté par le syndicat ou par les Communautés de Communes. L'augmentation de ce taux a été fixée à + 1,2 % de façon uniforme pour l'ensemble des communes ou communautés de communes adhérentes au syndicat (hors prestations supplémentaires)

Nous vous rappelons qu'en 2004 et 2005, le syndicat n'avait pas voté d'augmentation des taux ce qui s'était même traduit pour certains contribuables par une légère baisse des taux ; la répartition de la taxe globale ayant pu se faire sur une population plus importante.

Dans le même temps, les réserves financières du syndicat se sont amenuisées, passant de 654 014 euros fin 2003, à 446 890 fin 2004 et à 285 510 fin 2005.

Cette faible trésorerie est devenue très nettement insuffisante puisque bien inférieure à un mois de dépenses de fonctionnement. Nos dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que nos recettes. Vous trouverez dans ce numéro les raisons de ce phénomène.

Outre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nos recettes comprennent les ventes des emballages et des journaux magazines à des entreprises de recyclage ainsi que les soutiens d'Eco Emballages. Si la collecte des emballages augmentait de 30 %, nos recettes augmenteraient de plus de 200 000 euros. Or nous constatons que dans les ordures ménagères destinées à fabriquer du compost, il y a encore des quantités importantes de bouteilles en verre ou en plastique, de canettes métalliques, de boîtes de conserve. Tous ces emballages sont perdus et partent en refus ce qui augmente le coût du traitement à l'usine de compostage et le coût d'élimination des refus.

Ainsi, pour maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il est nécessaire que chaque habitant fasse un effort supplémentaire pour bien trier. Il est indispensable que le tri soit installé partout où il n'est pas encore mis en place (dans les logements mais aussi dans les autres lieux d'activités professionnelles ou festifs). De cette façon, chaque contribuable pourra agir sur la maîtrise des coûts.

Nous comptons sur la participation de chacun et nous vous en remercions.

Hubert TARDIF
Président du Syndicat TRI-OR

Sommaire

Les finances du syndicat

Consignes de tri

Tri-Or et vous

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?

Contactez l'Equipe de
Tri-or
au

01 34 70 05 60
ou

connectez-vous sur
www.tri-or.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Avant de présenter le budget 2006, il me semble que nous vous devons les quelques explications suivantes :

En 2004 et 2005, les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) proposés par la commission des finances et votés par le Conseil Syndical ont été maintenus au même niveau que ceux de 2003.

Ces décisions avaient été motivées entre autres éléments par le fait que les Comptes Administratifs 2003 & 2004 permettaient d'absorber des augmentations prévisibles des coûts à tonnages équivalents (variations des coûts estimés à 2,50% dues aux formules de révision des prix des marchés de 2003).

En revanche, le Compte Administratif 2005 fait apparaître des distorsions en regard du Budget qui avait été élaboré. Pressentant ce phénomène en 2005 et notamment l'influence des augmentations conséquentes des carburants, le bureau du syndicat s'était engagé lors d'un conseil syndical, à établir une étude sur l'impact des variations des indices de révision des marchés sur la variation globale des coûts.

Cette analyse a d'ailleurs été entreprise pour les années 2004 et 2005. (les services de la D.D.A.F de Monsieur BAJARD ayant participé à ce travail, nous le remercions pour son concours).

Un tableau synthétique des résultats se trouve ci-dessous.

ETUDE DE LA D.D.A.F. (Variation de quelques indices des formules de révision des marchés)

CODIFICATION	INDICES	VARIATION 2006/2004
ICHTTS1	Coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises	+ 4,64 %
IDF	Salaires élémentaires régionaux du BTP IDF	+ 5,40 %
34-10-01	Véhicules utilitaires	+ 1,28 %
TR	Transports routiers dans les marchés de longue durée	+ 10,33 %
1870T	Gazole	+ 28,82 %
FSD1 (PSDA)	Ensemble énergie, biens intermédiaires, bien d'équipements	+ 11,04 %
FSD2 (PSDB)	Ensemble énergie, bien intermédiaires, biens d'équipements	+ 9,70 %
FSD3 (PSDD)	Ensemble énergie, bien intermédiaires, biens d'équipements	+ 4,90 %

Résultat sur les tonnages :

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles et du centre de tri des déchets recyclables : les prévisions 2005 se sont confirmées, les tonnages ont été équivalents à ceux de 2004.

Déchetteries : les tonnages ont augmenté de 2,99 % (première incidence directe sur l'évolution des coûts)

Les finances du syndicat TRI-OR

Résultat sur les coûts :

Globalement, notre analyse a confirmé nos craintes quant à l'influence des coûts des carburants. C'est d'autant plus vrai sur les coûts de collectes et de déchetteries pour lesquels le poids de ce poste est conséquent.

Coût de la collecte : l'augmentation globale au Compte Administratif 2005 par rapport à celui de 2004 est de 4,58 % dont 42 % sont représentés par la variation du poste carburant qui a intrinsèquement augmenté de 28,82 % entre janvier 2004 et janvier 2006.

Coût des déchetteries : l'augmentation de 282 tonnes entre 2005 et 2004 ayant été valorisée à environ 25 000 euros, le reste est généré par l'augmentation du transport de 6,22 % (taux moyen annuel avec des « pointes » mensuelles à + 8% et +9 % certains mois).

Cette réflexion a conduit la commission des finances à faire les propositions suivantes :

- A tonnage égal, la commission a estimé que les augmentations liées à la variation des indices seront encore d'actualité: +2,50 à +5,50 % en fonction de l'activité (centre de tri, déchetterie) soit globalement à 3,46 %
- Sur la proposition de la commission des finances, le comité syndical a voté une augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1,20 % (la première depuis 3 ans)
- Pour information, cette variation s'ajoute à l'augmentation de 1,8 % de variation des bases résultant de la loi nationale de finances.

BUDGET 2006 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Intitulés	Budget 2006	%	Intitulés	Budget 2006	%
Collecte	3 241 779	35,15	Ventes et soutien	749 000	8,12
Traitement des ordures ménagères	3 063 886	33,22	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7 773 175	84,27
Centre de tri	304 332	3,30	Autres produits	47 051	0,51
Déchetteries	741 795	8,04	Atténuation des charges (états)	140 000	1,52
Dépenses générales	602 661	6,53	Subventions amorties	229 242	2,49
Frais de personnels	495 520	5,37	Excédent extérieur	285 510	3,10
Frais de gestion courante	48 532	0,53			
Charges Financières	145 742	1,58			
Dotation aux amortissements	437 982	4,75			
Virement section d'investissement	141 642	1,54			
Total dépenses de fonctionnement	9 223 978	100	Total recettes de fonctionnement	9 223 978	100

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Un très gros investissement prévu depuis 2005 qui ne peut plus attendre, sera réalisé en 2006. Un des deux Bio Réacteurs Stabilisateurs (BRS) doit être changé. Installé depuis 22 ans, plusieurs perforations dues à l'usure sont apparues. La vétusté de cet appareil fait qu'à présent, l'utilisation des « rustines » qui étaient apposées auparavant n'est plus possible. C'est donc au changement de ce BRS qu'il faut procéder.

La procédure légale de consultation a donc été réalisée, la commission d'appel d'offre a choisi le constructeur et la commande est passée. La mise en service devrait intervenir au mois de novembre 2006, délai incompressible de fabrication de ce « tube ». Le coût de cet investissement est de 650 000 € H.T (soit 777 400 € T.T.C). Il est entièrement financé par l'emprunt.

Cette opération conduira à constater un coût d'endettement de 6,37 € par an et par habitant (il est de 5,80 € actuellement).

BUDGET 2006 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Intitulés	Budget 2006	%	Intitulés	Budget 2006	%
Frais d'études	9 000	0,57	Subvention	61 000	3,86
Immobilisations corporelles	78 160	4,95	Emprunts (achat BRS)	777 400	49,20
Bio Réacteur Stabilisateur	777 400	49,20	Affectation résultat 2005	156 735	9,92
Emprunts (Rembours capital)	329 384	20,85	Fond de compensation de la T.V.A	5 162	0,33
Amortissement subventions	229 242	14,51	Amortissement	437 982	27,72
Déficit antérieur	156 735	9,92	Virement section de fonctionnement	141 642	8,97
Total dépenses d'investissement	1 579 921	100	Total recettes d'investissement	1 579 921	100

Hervé WINDELS
Vice-Président de TRI OR, chargé des finances

TRI-OR DANS LES COMMUNES

Le syndicat TRI-OR s'investit dans les activités communales. Notamment, il a participé aux brocantes de Nointel et de l'Isle-Adam ainsi qu'à la fête de Persan village.

Lors de ces événements, le syndicat a tenu un stand d'information sur le recyclage des déchets ménagers. Les habitants ont pu participer à différentes animations de tri des déchets.

Pour de nombreuses manifestations, le syndicat a mis à disposition des organisateurs, des points "info-collecte" permettant à tous, grands et petits, de continuer le geste de tri à l'extérieur de son domicile.



Brocante de Nointel le 21 mai 2006.



Brocante de l'Isle-Adam le 5 juin 2006.



Les points "info-collecte" permettant de trier pendant les festivités.

LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



TRI-OR a tenu un stand au magasin Carrefour du Grand Val à l'Isle-Adam.

Les conseillers en collecte sélective ont proposé diverses animations sur le thème du recyclage des déchets et de l'environnement.

ACTE DE NÉGLIGENCE

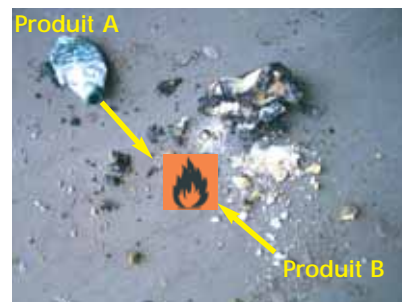
Le 31 août 2006, un incident a eu lieu dans l'aire de stockage des déchets recyclables (contenu des bacs bleus).

Deux emballages ayant contenu des composés chimiques ont provoqué une réaction, consommant les déchets avoisinants.

Fort heureusement, l'incendie a pu être rapidement maîtrisé, celui-ci s'étant produit durant la période d'activité du centre de tri.

Nous rappelons à tous les administrés du syndicat que les déchets toxiques (peintures, solvants, produits acides...) doivent obligatoirement être déposés en déchetterie. Ces composés sont dangereux et leur association fortuite peut entraîner de graves accidents.

N'oublions pas que des agents sont au contact des produits durant le transport et pendant le tri.



Reste des produits ayant entraîné l'embrasement des déchets recyclables.

Déchetterie de Champagne-sur-Oise

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h

Déchetterie de Viarmes

(réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h

Samedi : 9 h 30 à 17 h

Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h

Samedi : 9 h 30 à 18 h

Dimanche : 10 h à 16 h



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.

BAC BLEU



Indésirables

Sacs plastiques, nourriture, déchets mouillés, couches-culottes, barquettes en polystyrène...

N'EMBOITEZ PAS VOS DÉCHETS*

*ils deviennent impossibles à trier



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. Vider les bocaux, enlever les bouchons et collerettes.

BAC VERT



VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT ? DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME !

Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques...

PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES*

*sa présence nuit gravement à la qualité du compost



DECHETTERIE

Déchets concernés

Déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants.

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs, ainsi que le fibrociment (amiante) ne sont pas acceptés.

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et troncs d'arbres ne sont pas ramassés.



ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets concernés

Déchets non triés en sacs ou bacs.



Indésirables

Déchets toxiques (médicaments, peintures, piles), déchets pouvant être recyclés (bouteilles plastiques, emballages métalliques, briques alimentaires, verre).

NI BALLE, NI BALLONS, NI VÊTEMENTS, NI CASSETTES VIDEO DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

AIRES DE VIDANGE INACCESSIBLES PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX DE LA DECHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE. POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, NOUS CONSULTER.